



**COMMUNE DE VEYRAS**

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2017 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS**

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

La séance est ouverte par le président Stéphane Ganzer qui souhaite la bienvenue aux 50 personnes présentes à la 1<sup>ère</sup> Assemblée primaire de la période législative 2017-2020. Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujets principaux l'acceptation des comptes 2016 et l'approbation du règlement sur la gestion des déchets.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Les personnes excusées figureront sur une liste mise à disposition au bureau communal.

Le président informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, Bulletin officiel, Site Internet [www.veyras.ch](http://www.veyras.ch) et « Veyras'Actuel ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle soit les comptes 2016, le protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2016 ainsi que le règlement sur la gestion des déchets.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LC.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 12 DECEMBRE 2016**

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2016, remis à l'entrée de la salle, comprend 7 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Comme lors de cette précédente séance, le président propose d'en retracer uniquement les points principaux.

Le président rappelle que les sujets majeurs étaient la présentation et l'acceptation du budget 2017, la présentation du plan financier 2017-2020 et des investissements projetés, avec un regard sur la législature 2013-2016.

L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire Gilbert Carron de sa bonne tenue.

### 3. LECTURE DES COMPTES 2016

Conformément aux dispositions de l'article 17b LC, l'Assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2017.

Le président mentionne le fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2016 en les illustrant en détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'240'680.23 ainsi que l'excédent de financement de CHF 127'197.98.

Le président passe la parole aux membres du conseil communal afin qu'ils présentent à l'assemblée les divers investissements réalisés lors de cet exercice.

La conseillère Nadine Pfenninger se présente, mentionne les dicastères dont elle a la charge et détaille deux investissements du changement de la centrale téléphonique et de l'achat de matériel pompier.

Le conseiller Samuel Favre en fait de même et évoque, au niveau des investissements, les frais d'entretien du bâtiment scolaire, liés notamment à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gymnastique, aux installations techniques et au mobilier scolaire. Il poursuit par les participations financières à la rénovation du stand de tir du Beulet et de la cabane du Ski-Club. Il termine par la rénovation des aménagements sportifs, notamment au terrain des Crêtes.

Le vice-président Paul-Alain Clivaz se présente, en qualité de nouveau membre du conseil communal, avec les dicastères dont il a la charge et présente les assainissements routiers et urbains de la route de Montana, de l'avenue St-François, de la route du Vieux Village et la route des Bernunes.

La conseillère Dominique Ludi se présente, tout comme ses collègues et mentionne l'installation d'une nouvelle télégestion, la construction d'une station de potabilisation d'eau potable, en collaboration avec la commune de Miège et l'extension du réseau d'irrigation.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 1'113'482.25 et porte une conclusion en mentionnant notamment la marge d'autofinancement, les amortissements et le résultat de l'exercice. Il récapitule aussi la situation financière de la période législative et relève une fortune nette en légère augmentation.

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil communal d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président remercie ses collègues du conseil communal et relève le niveau qualitatif du travail effectué par une équipe soudée. Il remercie également la commission des finances par tous ses membres, le secrétaire communal et ses collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2016.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

### 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES COMPTES 2016

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 18 avril 2017 dans les bureaux de l'administration communale.

Il invite ensuite l'un des réviseurs, M. Vincent Epiney, à donner lecture du rapport de l'Organe de contrôle.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LC, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2016.

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les réviseurs de l'excellent travail fourni et l'assemblée de la confiance témoignée.

## 5. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Selon les dispositions de l'article 83 al. 2 LC, le président informe que les réviseurs sont nommés pour 4 ans par l'Assemblée primaire ou le Conseil général sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Le président propose donc à l'Assemblée de reconduire pour cette période législative la fiduciaire Fidag SA à Sierre. Il peut assurer à l'Assemblée de la qualité du travail effectué et du coût raisonnable des prestations.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'Assemblée de se prononcer par main levée sur la nomination de l'Organe de contrôle.

Ladite nomination est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à l'Organe de révision.

## 6. APPROBATION DU REGLEMENT SUR LA GESTION DES DECHETS

Le président introduit le sujet et passe la parole au vice-président Paul-Alain Clivaz pour la présentation détaillée du projet de règlement sur la gestion des déchets.

Le vice-président Paul-Alain Clivaz détaille la situation actuelle, mentionne la nécessité d'approuver ce nouveau règlement afin d'être en conformité avec le droit fédéral. Il décrit ensuite le déroulement de la procédure d'introduction de la taxe au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et informe l'assemblée sur le système de financement de cette prestation qui se décomposera en trois piliers d'une taxe au sac, d'une taxe de base annuelle et d'un impôt communal pour les autres déchets.

Il mentionne ensuite qui sera débiteur de la taxe de base et le coût de la taxe au sac. Il poursuit en décrivant les moyens engagés par l'Etat du Valais et les communes du Valais romand pour la rédaction d'un règlement type et détaille les fourchettes des taxes tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions à formuler avant de se prononcer par main levée sur l'approbation du règlement sur la gestion des déchets.

M. Mimo Agrusti demande ce que signifient les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le vice-président lui donne les informations nécessaires en relation avec ces trois secteurs d'activités.

M. Marc Müller demande si les déchets verts seront pesés dans la nouvelle déchetterie de la ville de Sierre. Le vice-président lui indique que les déchets verts ne rentrent pas dans le cadre du règlement sur la gestion des déchets.

M. Mimo Agrusti indique qu'il ne comprend pas pourquoi il devrait payer CHF 300 de taxe de base s'il paie déjà différentes taxes, notamment pour les déchets de chantier. Le vice-président lui indique que les autres déchets vont suivre la voie d'évacuation normale et qu'il s'agit, dans le cas présent, d'éliminer des cartons des sagex etc. Il insiste sur le fait qu'une entreprise produit notablement plus de déchets qu'un particulier et évoque la problématique du siège social des sociétés domiciliées.

M. Jean-Franco Ganzer demande d'analyser le cas d'une holding qui produit très peu de déchets. Le vice-président lui indique que le conseil communal pourra décider du secteur dans laquelle la société sera catégorisée.

M. Alain Berclaz s'interroge pour savoir si chaque propriétaire de vignes serait imposé. Le Vice-président lui indique que non car seules les entreprises seront taxées.

M. Christian Massy s'interroge également sur la taxation d'une société locale comme la Société de développement. Le vice-président, après consultation des dispositions de l'article 5 du règlement sur la gestion des déchets, lui précise qu'il n'y aura pas de taxes de base pour les associations.

M. Philippe Eltschinger demande, pour les grosses manifestations, si l'entier des déchets devra être amené à la déchetterie. Le Vice-président lui mentionne, plus particulièrement pour le Tohu-Bohu festival, que les organisateurs devront gérer eux-mêmes le traitement des déchets avec des bennes en organisant leur propre service du traitement des déchets.

Le président revient sur l'évolution possible des tarifs en prenant l'exemple du canton de Vaud avec une diminution du prix des sacs de CHF 2.20 à 1.90. M. Marc Müller évoque alors l'exemple genevois d'élimination des déchets verts.

La parole n'étant plus demandée, et conformément à l'art. 17 LC qui traite des compétences inaliénables de l'assemblée primaire – sa lettre a) prévoit : « L'assemblée primaire délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux » - le conseil communal soumet donc à l'adoption le présent règlement.

L'assemblée approuve à main levée, en bloc et à l'unanimité le règlement susmentionné avec une opposition.

Le président remercie l'assemblée pour cette approbation et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

## 7. DIVERS

Le président débute ce point avec la présentation de l'étude sur le projet de fusion des communes de Miège, Venthône et Veyras et dresse un historique du dossier jusqu'à la fin de la dernière période législative. Il passe ensuite la parole au conseiller Samuel Favre, président du nouveau comité de pilotage, pour la description de la suite du processus.

Le conseiller Samuel Favre présente en détail l'évolution de la situation pour la suite du processus de fusion. Il rappelle notamment que les nouveaux conseils communaux ont pris le relais avec la mise sur pied d'un nouveau comité de pilotage. Il mentionne que ce comité est chargé de l'approfondissement des principes, à l'aide de différents groupes de travail, sur les thèmes de l'identité, la vie politique et socioculturelle, l'instruction publique et collaborations, l'administration générale, les services techniques et travaux publics ainsi que les finances.

Il donne ensuite l'échéancier des différents travaux à effectuer, en vue de l'établissement d'un nouveau rapport de fusion qui devrait être accepté par les trois conseils communaux d'ici l'automne. Il précise que des rencontres citoyennes seront organisées dès la fin de l'année pour intégrer la population au processus de fusion. Il précise également que le rapport final devra être soumis aux trois conseils communaux, début 2018, avant que les citoyens puissent se prononcer sur la fusion des trois communes dans le courant de l'année prochaine. Le conseiller Samuel Favre passe ensuite la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Mimo Agrusti demande, avec le nombre projeté de 4600 habitants, si réellement, nous allons avoir plus d'influence à l'Etat du Valais ou auprès d'autres grandes communes. Le conseiller Samuel Favre déclare que nous aurons certainement une meilleure influence par exemple dans le projet d'agglomération ou auprès de l'Etat du Valais.

Le président précise qu'il ne s'agit pas de fusionner pour être plus grand mais de fusionner pour être meilleur. Il fait état d'un gain de productivité et d'économies d'échelle en mentionnant le fait qu'un même travail est actuellement effectué dans 3 communes différentes.

M. Benoit Antille demande si les bourgeoises devront également fusionner. Le conseiller Samuel Favre déclare que les bourgeois devront également procéder à un vote sur la fusion, même s'il serait souhaitable qu'elles restent indépendantes les unes des autres.

M. Alain Berclaz mentionne qu'il s'agit d'une « grosse machinerie » que l'on souhaite mettre en route. Il demande, dans ce sens, s'il serait possible d'obtenir un tableau synoptique des avantages et des inconvénients d'une fusion. Le Conseiller Samuel Favre lui précise que l'on souhaite présenter globalement le projet de fusion à la population avec une stratégie de communication comprenant l'élaboration d'un site Internet, d'un journal, de flyers tous ménages etc. Il précise ensuite que l'entier des informations nécessaires sera à disposition de la population dans le rapport de fusion. Il termine en évoquant l'organisation de rencontres-citoyennes d'ici la fin de l'année 2017 avec la mise sur pied d'éventuelles soirées à thèmes pour éclaircir différents points particuliers.

M. Marc Müller demande si la commune de Miège a déjà mis en place un plan de zone cohérent. Le président lui indique que la commune de Venthône présente un surplus théorique en zones à bâtir. Il précise à contrario que la commune de Veyras présente un besoin théorique d'environ 3 hectares.

Le président évoque le fait que les 3 communes de Miège Venthône et Veyras souhaitent planifier le futur de notre aménagement du territoire afin de présenter, lors de la potentielle fusion, une situation régularisée des zones à bâtir. Il précise que nous avons mandaté pour ce faire le bureau AGORA-plan

Sàrl afin de nous aider dans ces démarches et poser une vision à long terme de l'aménagement du territoire.

Le président présente ensuite une étude réalisée par l'atelier d'architecture atLB Sàrl sur les locaux du bâtiment de la Noble Contrée et plus particulièrement sur notre projet d'implantation d'un centre commercial. Il présente ensuite ce projet à l'aide d'un diaporama informatique et mentionne que le bâtiment devrait comprendre un nouveau garage souterrain sur deux niveaux et près de 950 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. Il indique que nous sommes à la recherche de partenaires et déclare être en contact avec Migros-Valais qui se présente comme un partenaire privilégié et différents détaillants comme des boulangers, des bouchers, des pharmaciens etc.

Il précise, à la suite de différentes séances, que la Migros est toujours partie prenante du projet et que nous sommes en train de régulariser la situation des places de parking afin de pérenniser la venue de cette enseigne à Veyras. Il indique ensuite les nécessités au niveau de l'aménagement du territoire, avec l'élaboration d'un plan de quartier (PQ) ou d'un plan d'aménagement détaillé (PAD) afin d'éviter les oppositions d'une part et, d'autre part, pour implanter de manière correcte ce centre commercial. Il indique avoir fixé un horizon à fin 2019 pour l'inauguration et l'ouverture de ce centre commercial avec la tenue dans l'intervalle, d'une Assemblée primaire extraordinaire pour faire accepter un crédit d'engagement. Le président se déclare persuadé qu'avec un trafic de 8'000 véhicules/jour sur la route de Montana et la venue de cette enseigne, nous allons réussir à pérenniser les commerces sur notre commune.

M. Alain Berclaz se demande, avec ce centre commercial, si nous n'allons pas « tuer » les petits commerces des communes voisines et demande si nous ne devrions pas nous mettre d'accord avec la commune de Miège. Le président déclare qu'il est déjà en discussion avec M. Jean-Claude Vocat, mais indique que les habitants de la commune de Miège seront satisfaits à terme de cette offre en surfaces commerciales. Il mentionne par contre que le commerce implanté dans le home de Venthône ne devrait pas souffrir de cette implantation à Veyras, du fait de sa situation au bord de la route cantonale.

M. Stéphane Zufferey s'interroge pour savoir si la commune va participer au financement de l'infrastructure. Le président lui répond par l'affirmative et qu'un bail d'une durée minimum de 10 ans devrait être signé.

M. Marc-André Zufferey souhaite savoir si Migros-Valais va également participer au financement. Le président lui indique que la Migros ne va pas participer au financement du gros œuvre mais va investir 1,5 mio dans le second œuvre pour l'aménagement du magasin en lui-même.

M. Stéphane Zufferey demande sur quelle durée les travaux vont se dérouler. Le président lui indique la durée d'une année environ.

Mme Jacqueline Despond demande si la construction du parking souterrain est prévue à la place du parking actuel et s'interroge sur le devenir des locaux actuel du magasin d'alimentation. Le président lui répond par l'affirmative, car il s'agit de la meilleure solution pour le parcage de véhicules. Il précise, au niveau des locaux actuels, que la commune va procéder au rachat de la Poste suisse puis, en cas de fusion, procéder à l'acquisition du magasin d'alimentation pour y implanter la future administration. Il déclare à la suite de la question de M. Marc-André Zufferey que cet emplacement sera certainement l'un des meilleurs endroits pour l'implantation de l'administration communale fusionnée car au cœur des trois villages et à proximité de la route cantonale.

M. Nicola Calabretto signale que les limitations de vitesse de 30 km/h à la rue Oscar Monay ne sont pas respectées. Le président lui indique l'existence d'un radar pédagogique qui ne flache pas mais lui signale que nous possédons un radar répressif qui est installé régulièrement sur nos routes. Il rappelle que nous avons décidé d'instaurer une politique de prévention avant de sanctionner et ce avec des contrôles réguliers sur la route de Montana et sur les différentes rues du village. Il rappelle également les aménagements réalisés sur l'avenue St-François pour sécuriser le parcours des enfants sur le chemin de l'école. Il souligne pour terminer l'engagement de coachs-patrouilleurs en lieu et place des patrouilleurs scolaires qui vont officier au plat de Veyras pour enseigner aux enfants le comportement adéquat à avoir afin de traverser en toute sécurité la route de Montana.

M. Alain Berclaz revient sur le problème du bas de la route de Riondaz et demande si la commune a pu intervenir pour améliorer la situation. Le président Stéphane Ganzer lui déclare que la route de Riondaz est une priorité pour le président de la ville de Sierre, route qui devrait être classée en route cantonale pour être requalifiée dans le projet de contournement de la ville de Sierre.

M. Stéphane Vouardoux déclare s'inquiéter des rayonnements de l'antenne de télécommunication Salt au sein du quartier du stand de tir et demande si une rénovation du stand est prévue

prochainement. Le président déclare qu'elle ne fonctionnera plus d'ici fin 2019 car le contrat n'a pas été renouvelé par la commune. Il lui indique avoir jugé inopportun de maintenir cette antenne dans ce quartier résidentiel comprenant de nombreuses villas. Il mentionne, pour le stand de tir, qu'il n'y a pas de projet de réfection à l'ordre du jour actuellement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir de l'intérêt porté à la chose publique, de la collaboration, la compréhension et la confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de Veyras.

Il assure de la disponibilité et de l'engagement du conseil communal et fort du soutien de chacun, il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

Le président termine officiellement cette première Assemblée primaire de la période législative en se faisant l'interprète de l'exécutif pour remercier tous ceux qui font de Veyras un village heureux où il fait bon y vivre.

L'Assemblée se termine à 21 h 30 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

#### ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président  
Stéphane Ganzer



Le secrétaire  
Gilbert Carron

